



Commune de Collonges

Rue Ste-Anne 5

1903 Collonges

Foire aux questions - FAQ

Questions les plus fréquemment posées.

Ce document sera complété au fur et à mesure des demandes de renseignement.

Les nouvelles demandes seront validées par le Conseil communal.

Table des matières

Assemblée primaire et bourgeoisiale - Quorum	2
Cour d'école : Utilisation.	2
Cours de français pratique.	2
Rail-Checks.	2
Taxes communales de base pour personnes domiciliées.	2

Assemblée primaire et bourgeoisiale - Quorum

Selon les renseignements obtenus auprès du Service des affaires intérieures et communales de l'Etat du Valais, la législation cantonale ne prévoit pas de quorum pour les assemblées primaires et bourgeoisiales. Il en va de la responsabilité des citoyens et des bourgeois.

Cour d'école : Utilisation.

L'utilisation de la cour de l'école est autorisée uniquement :

- De 7h30 à 20h30 : Du lundi au vendredi.
- De 9h00 à 18h00 : Le samedi
- Fermée : Le dimanche et les jours fériés

Cours de français pratique.

Début des cours : Inscription possible en tout temps. Veuillez simplement vous présenter à un des cours dont l'horaire vous convient.

Cours avancés

- Les lundis, de 15h00 à 16h30
- Les jeudis, de 19h30 à 21h00

Cours débutants

- Les jeudis, de 14h00 à 15h30
- Les vendredis, de 19h30 à 21h00

Lieu : [Cercle des loisirs](#), à côté du bureau de la police intercommunale du Salentin

Prix : CHF 70.-- / année.

Renseignements : Auprès de la formatrice, quinze minutes avant le début du cours.

Rail-Checks.

Comment sont financés les Rail-Checks et quelle est la participation des parents ?

- Selon le règlement sur les modalités de prise en charge des frais de transport pour les apprentis et étudiants du secondaire II général, les frais de déplacement en transport public sont pris en charge par le Rail-Check. Il permet d'acquérir un abonnement de parcours annuel 2e classe du lieu de domicile au lieu de cours. Le 50% du montant est pris en charge par le canton et la commune de domicile, le solde restant est à charge des parents.

Toutes les informations sur les Rail-Checks peuvent être consultées sous : <https://www.vs.ch/web/rail-checks/rail-check>.

Taxes communales de base pour personnes domiciliées.

Les taxes communales sont facturées semestriellement.

Elles sont calculées au prorata du temps que vous avez habité dans la Commune

Les montants ci-dessous représentent les taxes annuelles.

Pour 1 personne

- | | |
|------------------------|--------|
| • Eau potable | 70.00 |
| • Epuration eaux usées | 110.00 |
| • Ordures ménagères | 55.00 |

Pour 2 personnes

- | | |
|------------------------|--------|
| • Eau potable | 110.00 |
| • Epuration eaux usées | 220.00 |
| • Ordures ménagères | 99.00 |

Pour 3 personnes

- Eau potable 140.00
- Epuration eaux usées 330.00
- Ordures ménagères 132.00

Pour 4 personnes

- Eau potable 150.00
- Epuration eaux usées 440.00
- Ordures ménagères 154.00

Pour 5 personnes et plus

- Eau potable 150.00
- Epuration eaux usées 440.00
- Ordures ménagères 165.00

Il existe d'autres taxes pour les commerces, entreprises et personnes non-domiciliées.